

## PALME IFRECOR 2017 : APPEL À PARTICIPATION LES ÉLUS D'OUTRE-MER PEUVENT CANDIDATER JUSQU'AU 15 OCTOBRE

L'IFRECOR - Initiative française pour les récifs coralliens - un réseau d'acteurs engagés crée en 1999, organise la 6<sup>ème</sup> édition de son grand concours PALME IFRECOR 2017 à destination des élus d'Outre-mer. Ils peuvent déposer les candidatures jusqu'au 15 octobre. Ce concours récompense et met en lumière chaque année, les initiatives, actions et politiques mises en place par les élus de l'Outre-mer français pour préserver et gérer durablement les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves de leurs territoires.

**À l'occasion de cette nouvelle édition, qui récompensera pour la première fois le lauréat d'une dotation de 5 000 euros, l'IFRECOR tire le signal d'alarme.**

Grâce à ses Outre-mer, la France abrite plus de 10% des récifs coralliens de la planète dans les trois océans.

**Ce patrimoine exceptionnel lui confère une responsabilité mondiale de le préserver !**

Les épisodes de blanchissement récents, dûs au réchauffement de la température de l'océan, obligent à se mobiliser dans chacun des Outre-mer concernés.

**L'IFRECOR appelle les élus d'Outre-mer à agir au plus vite !**

*Depuis 2011, le concours de la Palme IFRECOR encourage et récompense les initiatives, actions et politiques exemplaires mises en place par les élus d'Outre-mer pour protéger et gérer durablement les récifs coralliens français et les écosystèmes associés. Soumis à de nombreuses menaces, les coraux pourraient disparaître complètement d'ici 2050 !*

## LE THÈME 2017 : L'URGENCE D'AGIR !

Dans le cadre de cette 6<sup>ème</sup> édition de la Palme IFRECOR, les élus sont invités à présenter leurs projets et initiatives innovants, concourant à la résilience des coraux, herbiers et mangroves face au changement climatique sur le thème « ***l'urgence d'agir : des actions novatrices en faveur des coraux, herbiers et mangroves*** ». Ce thème, en lien avec les phénomènes de blanchissement des récifs coralliens constatés en 2016 et 2017 dans le monde, récompensera des actions innovantes mises en place par les élus locaux pour répondre aux défis du changement climatique, permettant d'augmenter la résilience des coraux, herbiers et mangroves.

# LES ÉLUS POUR AMBASSADEURS

Les récifs coralliens sont, en terme de biodiversité, l'équivalent marin des forêts tropicales : ils hébergent plus du tiers de la biodiversité des mers et des océans. Des récifs en bonne santé ont démontré avoir des retombées positives sur les économies locales, fournissant entre autres la possibilité de moyens de subsistance grâce à l'augmentation des recettes du tourisme et du nombre de poissons ; et la restauration de services écosystémiques prodigués par les récifs tels que la protection côtière. Mais le maintien d'une bonne fonctionnalité écologique des écosystèmes littoraux et marins nécessite que des mesures soient prises : les élus d'outre-mer peuvent faire la différence ! Leur connaissance du terrain et des besoins associés à leur collectivité, leur capacité à pouvoir impulser localement des actions concrètes en font des ambassadeurs de choix dans la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés.

**Élus, mobilisez-vous pour préserver ces formidables richesses naturelles, tant qu'il est encore temps !**

## LES MODALITÉS DU CONCOURS PALME IFRECOR 2017

Depuis 2011, le concours est ouvert aux élus des territoires suivants : Martinique, Guadeloupe/Saint-Martin, Saint Barthélémy, La Réunion, Mayotte, TAAF, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française. Les maires, membres élus des Conseils départementaux, régionaux et territoriaux, Assemblées provinciales et territoriales des collectivités ci-dessus sont invités à présenter leur candidature.

Le jury désignera, pour cette 6<sup>ème</sup> édition, jusqu'à **5 projets présélectionnés qui seront mis en avant dans les médias**, et un lauréat unique, qui gagnera :

- **le trophée « Palme IFRECOR »**, création originale d'une artiste représentant la beauté des récifs coralliens,
- **une dotation de 5 000 euros**,
- **une valorisation médiatique particulière** grâce aux partenariats médias mis en place dans le cadre de cette 6<sup>ème</sup> édition de la Palme IFRECOR.

### CALENDRIER PALME IFRECOR 2017

Ouverture du concours : 4 septembre

Clôture des candidatures : 15 octobre

Délibération du jury : fin octobre

Annnonce des projets présélectionnés : 6 novembre

Annnonce du lauréat lors de la cérémonie de remise de la Palme à Paris : fin novembre

La cérémonie de remise de la Palme IFRECOR s'organisera en marge du Congrès des maires qui se tiendra du 20 au 23 novembre 2017. La date et lieu seront communiqués ultérieurement.

Plus d'informations sur : <http://www.ifrecor.com/concours-ifrecor.html>

Fiche candidature à compléter pour participer au concours : <https://goo.gl/uMuyLA>

## À PROPOS DE L'IFRECOR

Depuis 15 ans l'IFRECOR - Initiative Française pour les Récifs Coralliens - agit pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves dans les collectivités françaises d'Outre-mer.

Soutenue financièrement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Outre-mer, l'IFRECOR s'applique à sensibiliser les élus et le grand public à l'importance des récifs coralliens.

La mise en œuvre du concours « Palme IFRECOR » est assurée par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

## CONTACTS

### CONCOURS

Candidatures : [concours2017@ifrecor.com](mailto:concours2017@ifrecor.com)

Comité français de l'UICN : 01 47 07 78 58

Anne Caillaud - Chargée de Programme Outre-Mer : [anne.caillaud@uicn.fr](mailto:anne.caillaud@uicn.fr)

Emilie Dupouy - Communication et logistique du concours : [emilie.dupouy@uicn.fr](mailto:emilie.dupouy@uicn.fr)

### PRESSE - AGENCE TERRE MAJEURE

Sophie Frédéric : [sophie@terremajeure.com](mailto:sophie@terremajeure.com) / 06 20 34 12 16

Claire Altemir : [claire@terremajeure.com](mailto:claire@terremajeure.com) / 06 20 03 92 06

